

## REGLEMENT INTERIEUR COLLEGE

(à jour novembre 2025)

Bon Accueil est un Etablissement scolaire privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat et sous tutelle des Pères Salésiens de Don Bosco.

Les jeunes et les adultes qui les accompagnent forment une Communauté Educative qui vit ensemble dans le respect, la bienveillance et la confiance. Une Communauté, pour exister, doit se doter de règles qui permettent à chacun de vivre harmonieusement et s'épanouir en son sein. Je ne peux pas faire partie de cette Communauté si je n'en accepte pas les règles et si je ne les respecte pas.

Ces règles sont propres à Bon Accueil et s'énoncent dans ce Règlement Intérieur. Elles s'appliquent dans tout ce que propose l'établissement.

Les relations entre les jeunes et les adultes sont polies et courtoises, basées sur le respect de l'autre et la volonté de vivre ensemble.

### ASSIDUITE

Les cours sont assurés de 8h20 à 16h30 lundi / mardi /jeudi et vendredi ; de 8h20 à 12h15 le mercredi.

L'Ecole est obligatoire : l'élève doit être présent à tous les cours en fonction de son emploi du temps. Seuls les externes peuvent quitter l'établissement entre 12h15 et 13h30.

- **ABSENCES** : Pour toute absence, la famille doit prévenir par message Ecole Directe le Bureau des Elèves (BE) avec copie au Responsable de Niveau avant 9h00. Au-delà de 9h00, un SMS est envoyé aux parents pour signaler l'absence. Toute absence doit être justifiée.
- **RETARDS** : Tout élève en retard doit se présenter au BE avant de rejoindre sa classe. Le retard est notifié sur le carnet de liaison numérique.
- **DISPENSE D'EPS** : Le document est à présenter à l'enseignant puis au BE. Malgré sa dispense, l'élève doit assister au cours (en fonction de l'activité, le professeur peut décider de libérer le dispensé).
- **LE PASS** : En cas de modification exceptionnelle de l'emploi du temps, les élèves qui ont le PASS quittent l'établissement ; les autres vont en permanence jusqu'à l'heure normale de fin de cours. Pour les études régulières, les élèves ayant le PASS sont libérés. Ceux qui ne l'ont pas sont tenus d'être présents en étude.

### CIRCULATION (ENTREES ET SORTIES)

Dès leur arrivée, les élèves rentrent et rejoignent leur cour de récréation. Ils ne stationnent pas devant l'établissement, ni ailleurs dans l'enceinte de l'établissement. Ceux qui viennent à vélo ou trottinette mettent pied à terre jusqu'aux parkings. La sortie s'effectue dans les mêmes conditions ; les élèves et les parents évitent les regroupements et quittent les lieux au plus vite. Dans la journée, tous les déplacements se font dans le calme et la discréetion.

Certains lieux sont réservés aux adultes, les élèves n'y ont pas accès. Les parents d'élève peuvent entrer dans l'établissement jusqu'à la ligne jaune, à côté de la statue de Don Bosco. Au-delà, les lieux leur sont interdits, sauf rendez-vous ; dans ce cas, ils devront passer se signaler à l'accueil.

## LES RECREATIONS

Temps de pause, de jeux et d'échanges, les récréations sont des moments où les règles de vie en commun et de sécurité s'imposent. La violence est prohibée, qu'elle soit physique ou verbale. Les jeux sont réglementés et ne mettent jamais en danger qui que ce soit. Les jeux d'eau sont interdits et les sanitaires sont respectés.

Les 6è/3è et les 5è/4è ont des cours séparées afin que chacun puisse trouver sa place dans les activités possibles.

Les fins de récréation sont signalées par deux sonneries : à la première, les élèves se mettent en rang ; à la seconde, ils suivent leur enseignant vers la classe.

## LES LIEUX-LE MATERIEL

Bon Accueil œuvre au mieux pour offrir aux élèves les meilleures conditions de vie. Les locaux, les installations et le matériel sont un bien collectif qu'ils doivent respecter afin d'en profiter tous et longtemps. Chacun doit prendre sa part de responsabilité pour protéger et entretenir notre lieu de vie. A travers le projet Zéphyr, Bon Accueil s'engage dans une action ambitieuse de respect et tente de limiter, par tous les moyens, notre impact écologique. Le tri des déchets et la lutte contre le gaspillage sont l'affaire de tous.

## LE TRAVAIL SCOLAIRE / L'EVALUATION

L'élève vient à Bon Accueil pour avancer dans ses connaissances et ses compétences ; c'est ainsi qu'il pourra construire sa vie et faire ses choix.

Quels que soient les cours et les lieux, l'élève adopte la même attitude : attention et implication. Il doit avoir à chaque cour tout le matériel nécessaire. Le travail personnel est noté sur l'agenda qui est un outil de travail. Le travail donné doit être fait avec soin pour le jour dit.

Les enseignants évaluent régulièrement et sous plusieurs formes, leurs élèves. Les résultats sont consultables sur Ecole Directe.

Le bulletin trimestriel indique les notes et les moyennes dans chaque matière ainsi que les appréciations des enseignants, du professeur principal et parfois, du chef d'établissement. Il peut aussi comporter une mention particulière qui dépend du travail et du comportement :

Encouragements / Tableau d'honneur / Félicitations / Mise en garde travail / Mise en garde comportement / Avertissement travail / Avertissement comportement

Pour une attitude particulièrement positive et rayonnante dans la classe et l'établissement, un élève peut recevoir les Compliments du Conseil de Classe ou de la Vie Scolaire.

Les élèves délégués assistent au Conseil de Classe

## LA COMMUNICATION

Ecole Directe est le principal outil de communication entre l'établissement et les familles. Grâce à leurs codes d'accès, les élèves et les parents peuvent utiliser :

- Le carnet de liaison numérique qui permet des échanges entre les parents et les professeurs ou éducateurs. Les parents vérifient ce carnet régulièrement.
- L'agenda numérique sur lequel les élèves peuvent trouver des cours, des devoirs ou des documents.

Chaque collégien se voit remettre en début d'année un badge. C'est sa carte d'identité scolaire. Il en a besoin pour déjeuner, passer à l'infirmérie, sortir de l'établissement (cf PASS), notifier un retard... En cas de perte, la fourniture d'un nouveau badge sera facturée.

## ETRE UN ELEVE

Le jeune qui vient à Bon Accueil est un élève. Il se présente avec une tenue d'élève et avec un équipement d'élève.

- LA TENUE : Le collégien porte une tenue correcte, adaptée aux activités et qui respecte les autres et soi-même. Les adultes de la Communauté Educative peuvent faire des remarques ou sanctionner une tenue inadaptée. Pour l'EPS, les élèves se changent et s'équipent d'une tenue de sport.
- LE TELEPHONE PORTABLE : le téléphone portable est interdit dans l'établissement. Si l'élève en possède un, il lui est interdit de le sortir. Les téléphones sont ramassés par la Vie Scolaire le matin et restitués le soir.
- LES PRODUITS OU OBJETS PROHIBES : l'alcool, le tabac ou toute substance illicite, les objets présentant un danger, les appareils diffusant de la musique, les jeux électroniques, les montres connectées... les chewing-gums sont formellement interdits.
- PERTES / VOLS / COMMERCE : L'établissement ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol d'objets, de vêtements ou d'argent. Bon Accueil est un lieu public où chacun se doit de veiller sur ses affaires. Tout commerce est formellement interdit entre élèves. Les élèves peuvent tous disposer d'un casier sur demande

## LES SERVICES MIS A DISPOSITION

- LES BUS : Les bus dédiés exclusivement à Bon Accueil sont surveillés par un éducateur et le règlement intérieur s'y applique.
- L'INFIRMERIE : Seule l'infirmière est habilitée à administrer un médicament. En cas de traitement régulier, il est impératif de fournir l'ordonnance et le PAI établis par le médecin traitant. En cas de nécessité, les parents sont contactés afin de venir chercher leur enfant dans les meilleurs délais. En cas d'urgence, l'élève sera évacué par les pompiers vers un centre hospitalier.
- LA RESTAURATION : la restauration est un service proposé par l'établissement aux familles. Afin que ce soit un moment de convivialité, les élèves y adoptent un comportement calme et respectueux avec toutes les personnes. Ils ne jouent pas avec la nourriture et évitent de gaspiller en ne prenant que ce qu'ils sont sûrs de consommer. Ils accèdent au self avec leur badge. Les élèves allergiques fournissent un PAI rempli par le médecin et validé par l'infirmière et le chef d'établissement. Ils apportent leur repas.
- L'ECOUTE : Chaque élève peut traverser une période difficile et éprouver le besoin de se confier. Tous les adultes de Bon Accueil sont sensibilisés à cette éventualité et disponibles pour les jeunes qui en auraient besoin. Un élève qui voit un camarade en détresse se doit d'intervenir auprès d'un adulte.
- LES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES : L'inscription à ces activités est valable pour l'année entière. La défection d'un élève peut remettre en question le projet de tout un groupe.
- LES SORTIES / LES VOYAGES : Organisés par les enseignants, ils sont un cadeau aux élèves qui, par une attitude exemplaire, les remercient.

## LES SANCTIONS

La sanction punit la transgression de la règle. Elle doit être adaptée, réparatrice et la plus rare possible. Elle peut aller d'un travail supplémentaire à une exclusion définitive. Elle doit être acceptée par la famille afin qu'ensemble, nous accompagnions au mieux nos élèves sur leurs chemins de vie.

Janvier 2024  
LA DIRECTION